



Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne

Quoi de neuf

Lancement 2020.1

décembre 2019

Sage 50—Édition canadienne

Service des ventes : 1-888-261-9610

Service à la clientèle : 1-888-222-8985

Soutien technique : 1-888-522-2722

13888 Wireless Way, Suite 305
Richmond, BC, Canada V6V 0A3
604-207-9480
fr.Sage50Accounting.ca

La présente est une publication de Sage Software, Inc.

© 2019 The Sage Group plc ou ses partenaires. Tous droits réservés. Sage, les logos Sage et les noms des produits et services de Sage énoncés dans les présentes sont des marques commerciales de Sage Group plc ou de ses partenaires. Toutes les autres marques commerciales sont la propriété de leurs sociétés respectives.

Dernière mise à jour : 10-12-2019

Table des matières

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2020.1)	1
Nouveautés et améliorations du produit	1
Améliorations apportées à Sage 50cloud	1
Importation des feuilles de temps	1
Accès simplifié aux applis et services en nuage	1
Améliorations de la paie	1
Ventilation de revenus aux projets	1
Mise à jour des feuillets T4 imprimés	2
Meilleure expérience utilisateur	2
L'option de budgétisation est désormais activée par défaut pour les nouvelles entreprises	2
Conformité aux lois gouvernementales	2
Mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2020	2
Sécurité améliorée	2
Mise à niveau de la base de données	2
Problèmes résolus	3
Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2020	4
Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt	4
Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt	4
Fédéral	4
Alberta	5
Colombie-Britannique	5
Manitoba	5
Nouveau-Brunswick	5
Terre-Neuve-et-Labrador	6
Territoires du Nord-Ouest	6
Nouvelle-Écosse	6

Nunavut	7
Ontario	7
Île-du-Prince-Édouard	7
Québec	7
Saskatchewan	8
Yukon	8
Modifications apportées aux taxes et aux taux	8
Facteurs d'indexation pour 2020	10
Modifications au Régime de pension du Canada	10
Modifications au Régime de rentes du Québec	10
Modifications apportées à l'Assurance-emploi	10
Modifications au Régime québécois d'assurance parentale	11
Modifications apportées au plafond des gains assurables de la CSST	11
Avant de commencer votre traitement de la paie	11
Préparation de la paie suite aux modifications de l'impôt	12
Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés	12
Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés	12
Directives d'indexation	13
Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation	13
Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne(Lancement 2020.0)	15
Nouveautés et améliorations du produit	15
Paie – Exactitude des calculs et conformité aux lois fiscales	15
Nouvelles options de périodes de paie	15
Mise à jour des formulaires de chèques de paie et de dépôt direct	15
Meilleure expérience utilisateur	15
Critères de recherche dans Comptabilité Supérieur	15
Améliorations apportées à la fonctionnalité de copie des transactions existantes	15
Report de transactions dans une nouvelle année civile	16
Nouveau filtre de catégorie pour la mise à jour des listes de prix	16
Sauvegarde du logo de l'entreprise dans la base de donnée	16

Ajoutez le logo de votre entreprise sur les devis et les bulletins de vente	16
Amélioration apportée aux règlements de factures	16
Améliorations des rapports	17
Meilleure concision et lisibilité des rapports	17
Problèmes résolus	17
Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit	17
Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?	18
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement	18
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement	18
Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.	18
Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité	19

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2020.1)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (Lancement 2020.1) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum
Améliorations apportées à Sage 50cloud			
Importation des feuilles de temps Dans le module de paie, si vous faites le suivi des heures dans une feuille de calcul ou dans une application de suivi du temps, vous pouvez désormais facilement importer ces heures et autres données de paie ¹ , telles que les congés, salaires, prêts, les pourboires et les ventes assujetties aux pourboires au Québec, ainsi que les ventilations de projets, le cas échéant. Utilisez le modèle de fichier CSV fourni pour vous simplifier la tâche la première fois que vous importez des heures et d'autres informations. Le modèle montre les colonnes obligatoires et optionnelles, ainsi que les formats autorisés de chaque champ, pour vous éviter d'avoir à les deviner. Les rapports de feuilles de temps associés incluent un rapport détaillé, un sommaire quotidien et un sommaire hebdomadaire.	Oui	Oui	Oui
Accès simplifié aux applis et services en nuage Vous pouvez désormais accéder d'un seul clic aux solutions en nuage offertes avec Sage 50cloud sur le volet Applis et services.	Oui	Oui	Oui
Améliorations de la paie			
Ventilation de revenus aux projets	Oui	Oui	Oui

¹ Vous devez avoir un plan de services comprenant la paie.

	Pro	Supérieur	Quantum
Également nouveau dans Comptabilité Pro et Comptabilité Supérieur, vous pouvez désormais ventiler des revenus de type salarial aux projets sur une base horaire.			
Mise à jour des feuillets T4 imprimés Nous sommes à votre écoute! Vous pouvez désormais inclure l'adresse de l'employeur sur le T4 imprimé.	Oui	Oui	Oui
Meilleure expérience utilisateur			
L'option de budgétisation est désormais activée par défaut pour les nouvelles entreprises Nous sommes à votre écoute! L'option Budgéter les comptes de produits et de charges est désormais activée lors de la création d'une nouvelle entreprise et la fréquence des périodes budgétaires est paramétrée comme Mensuelle. Vous pouvez également accéder aux options de budgétisation à partir des Paramètres dans le menu Configuration.	Oui	Oui	Oui
Conformité aux lois gouvernementales			
Mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2020 Si vous avez un plan de soutien qui inclut les mises à jour de l'impôt, vous bénéficiez du traitement exhaustif et ponctuel de la paie à l'interne dans Sage 50 Comptabilité pour vous aider à gagner du temps et réduire le risque de pénalités liées à l'impôt à la fin de l'année. ¹	Oui	Oui	Oui
Sécurité améliorée			
Mise à niveau de la base de données Sage a toujours le meilleur intérêt de votre entreprise à l'esprit, en	Oui	Oui	Oui

¹Vous devez avoir un plan de services comprenant la paie.

	Pro	Supérieur	Quantum
particulier lorsqu'il s'agit de la protection et la sécurité des données de votre entreprise. À cet effet, nous avons mis à niveau la base de données de Sage 50 à MySQL 5.7.27. Cette nouvelle technologie vous assure une tranquillité d'esprit en améliorant aussi bien la protection que la sécurité de vos données.			

Problèmes résolus

Les problèmes suivants ont été résolus :

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Dans certains cas isolés, Sage 50 cessait de fonctionner lorsque vous essayiez d'ajouter un logo dans les paramètres de l'entreprise. Ce problème a été résolu.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Sage 50 imprime désormais correctement les factures contenant une description longue, même si vous sélectionnez l'option Exporter des fichiers CSV à l'onglet Exportation de données de formulaire de la fenêtre Rapports et formulaires.

(Comptabilité Pro uniquement) Vous pouvez utiliser la comptabilité de caisse après avoir converti un fichier d'entreprise Sage 50 à partir de Lancement 2019.1.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) La date de paiement figure désormais sur une facture d'achat réglée par dépôt direct.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Si vous ventilez des chèques de paie par montant, le rapport Montants de projet non ventilés n'affiche plus les très faibles montants non ventilés pour les salaires et traitements, ainsi que pour les dépenses associées à l'AE et au RPC.

(Comptabilité Supérieur et versions plus élevées) Ajouter des relevés de temps à la paie n'affecte pas les champs d'heures de revenus qui ne figurent pas sur le relevé de temps

(Comptabilité Supérieur et versions plus élevées) Lorsque vous utilisez des emplacements pour les stocks et que vous ajoutez des données historiques pour les quantités et valeurs initiales à des emplacements autres que l'emplacement principal, les nouveaux prix sont désormais correctement calculés si vous actualisez la liste de prix par coût.

Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2020

Important! Si vous êtes actuellement abonné à Sage Services d'affaires, votre mise à jour inclut les modifications de l'impôt pour le 1er janvier 2020. Pour en savoir plus sur les modifications de l'impôt de l'ARC, contactez votre bureau des services fiscaux ou visitez le [site Web de l'ARC](#).

Votre mise à jour de l'impôt reflète les tables d'impôt fédéral et provincial, en vigueur le 1 janvier 2020, conformément à la dernière édition du document Formules pour le calcul informatisé des retenues sur la paie de l'Agence du revenu du Canada et du document Guide de l'employeur – Guide de l'employeur du Québec : Retenues à la source et cotisations pour 2020 et les annexes de l'assurance-emploi, le régime de pension du Canada et le régime de rentes du Québec.

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt

La mise à jour de l'impôt du 1 janvier 2020 contient les modifications apportées aux tables d'impôt et les calculs de l'impôt de Sage 50 Comptabilité. Ce document concerne seulement les changements apportés à l'impôt pour lesquels vous devrez éventuellement faire des corrections dans vos fiches de paie.

Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt

Les modifications suivantes ont été annoncées soit pour les taux d'imposition ou les seuils de revenu. Sauf indications contraires, ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2020.

Fédéral

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 48 535 \$	15 %
Sur la tranche entre 48 535 \$ et 97 069 \$	20,5 %
Sur la tranche entre 97 069 \$ et 150 473 \$	26 %
Sur la tranche entre 150 473 \$ et 214 368 \$	29 %
Sur l'excédent de 214 368 \$	33 %

Alberta

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 131 220 \$	10 %
Sur la tranche entre 131 220 \$ et 157 464 \$	12 %
Sur la tranche entre 157 464 \$ et 209 952 \$	13 %
Sur la tranche entre 209 952 \$ et 314 928 \$	14 %
Sur l'excédent de 314 928 \$	15 %

Colombie-Britannique

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 41 725 \$	5,06 %
Sur la tranche entre 41 725 \$ et 83 451 \$	7,7 %
Sur la tranche entre 83 451 \$ et 95 812 \$	10,5 %
Sur la tranche entre 95 812 \$ et 116 344 \$	12,29 %
Sur la tranche entre 116 344 \$ et 157 748 \$	14,7 %
Sur l'excédent de 157 748 \$	16,8 %

Manitoba

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 33 389 \$	10,8 %
Sur la tranche entre 33 389 \$ et 72 164 \$	12,75 %
Sur l'excédent de 72 164 \$	17,4 %

Nouveau-Brunswick

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 43 401 \$	9,68 %

Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2020

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la tranche entre 43 401 \$ et 86 803 \$	14,82 %
Sur la tranche entre 86 803 \$ et 141 122 \$	16,52 %
Sur la tranche entre 141 122 \$ et 160 776 \$	17,84 %
Sur l'excédent de 160 776 \$	20,3 %

Terre-Neuve-et-Labrador

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 37 929 \$	8,7 %
Sur la tranche entre 37 929 \$ et 75 858 \$	14,5 %
Sur la tranche entre 75 858 \$ et 135 432 \$	15,8 %
Sur la tranche entre 135 432 \$ et 189 604 \$	17,3 %
Sur l'excédent de 189 604 \$	18,3 %

Territoires du Nord-Ouest

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 43 957 \$	5,9 %
Sur la tranche entre 43 957 \$ et 87 916 \$	8,6 %
Sur la tranche entre 87 916 \$ et 142 932 \$	12,2 %
Sur l'excédent de 142 932 \$	14,05 %

Nouvelle-Écosse

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 29 590 \$	8,79 %
Sur la tranche entre 29 590 \$ et 59 180 \$	14,95 %
Sur la tranche entre 59 180 \$ et 93 000 \$	16,67 %
Sur la tranche entre 93 000 \$ et 150 000 \$	17,5 %

Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2020

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur l'excédent de 150 000 \$	21 %

Nunavut

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 46 277 \$	4,0 %
Sur la tranche entre 46 277 \$ et 92 555 \$	7,0 %
Sur la tranche entre 92 555 \$ et 150 473 \$	9,0 %
Sur l'excédent de 150 473 \$	11,5 %

Ontario

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 44 740 \$	5,05 %
Sur la tranche entre 44 740 \$ et 89 482 \$	9,15 %
Sur la tranche entre 89 482 \$ et 150 000 \$	11,16 %
Sur la tranche entre 150 000 \$ et 220 000 \$	12,16 %
Sur l'excédent de 220 000 \$	13,16 %

Île-du-Prince-Édouard

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 31 984 \$	9,8 %
Sur la tranche entre 31 984 \$ et 63 969 \$	13,8 %
Sur l'excédent de 63 969 \$	16,7 %

Québec

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 44 545\$	15 %

Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2020

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la tranche entre 44 545 \$ et 89 080 \$	20 %
Sur la tranche entre 89 080 \$ et 108 390 \$	24 %
Sur l'excédent de 108 390 \$	25,75 %

Saskatchewan

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 45 225 \$	10,5 %
Sur la tranche entre 45 225 \$ et 129 214 \$	12,5 %
Sur l'excédent de 129 214 \$	14,5 %

Yukon

Tranches d'imposition pour 2020	Taux
Sur la première tranche de 48 535 \$	6,4 %
Sur la tranche entre 48 535 \$ et 97 069 \$	9,0 %
Sur la tranche entre 97 069 \$ et 150 473 \$	10,9 %
Sur la tranche entre 150 473 \$ et 500 000 \$	12,8 %
Sur l'excédent de 500 000 \$	15,0 %

Modifications apportées aux taxes et aux taux

À compter du 1er janvier 2020, les crédits d'impôt fédéraux, provinciaux et territoriaux que les employés peuvent réclamer seront modifiés. Ces modifications sont reflétées dans le nouveau formulaire fédéral TD1, ainsi que le formulaire TD provincial ou territorial et le formulaire TP-1015.3 du Québec.

Provinces / Territoires	Montants personnels de base
Fédéral	12 298 \$
Alberta	19 369 \$
Colombie-	10 949 \$

Provinces / Territoires	Montants personnels de base
Britannique	
Manitoba	9 838 \$
Nouveau-Brunswick	10 459 \$
Terre-Neuve et Labrador	9 498 \$
Territoires du Nord-Ouest	15 093 \$
Nouvelle-Écosse	<p>8 481 \$ (si le revenu imposable est égal ou supérieur à 75 000 \$) 11 481 \$ (si le revenu imposable est égal ou inférieur à 25 000 \$)</p> <p>Toute personne qui a un emploi en Nouvelle-Écosse ou toute personne qui réside en Nouvelle-Écosse et qui reçoit une pension peut demander le montant personnel de base. Si vous prévoyez que votre revenu imposable de toutes provenances pour l'année sera de 25 000 \$ ou moins, inscrivez 11 481 \$, ce qui comprend le montant de base de 8 481 \$ et le montant supplémentaire de 3 000 \$. Si votre revenu imposable de toutes provenances sera supérieur à 75 000 \$, inscrivez 8 481 \$. Si votre revenu imposable se situera entre 25 000 \$ et 75 000 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel pour le montant supplémentaire de 3 000 \$, procurez-vous le formulaire TD1NS-WS, Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels de la Nouvelle-Écosse pour 2019, et remplissez la section appropriée.¹</p>
Nunavut	16 304 \$
Ontario	10 783 \$
Île-du-Prince-Édouard	10 000 \$
Québec	15 532 \$
Saskatchewan	16 065 \$
Yukon	12 298 \$

¹ Cette information figure sur le formulaire TD1 de la Nouvelle-Écosse.

Facteurs d'indexation pour 2020

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont annoncé leurs facteurs d'indexation pour 2020.

Provinces / Territoires	Facteur d'indexation
Fédéral	1,9 %
Colombie-Britannique	2,5 %
Manitoba	2,2 %
Nouveau-Brunswick	1,9 %
Terre-Neuve et Labrador	0,9 %
Territoires du Nord-Ouest	1,9 %
Nunavut	1,9 %
Ontario	1,9 %
Québec	1,72 %
Yukon	1,9 %

Modifications au Régime de pension du Canada

Pour l'année 2020, le gain maximum ouvrant droit à pension pour le Régime de pension du Canada (RPC) a augmenté pour s'établir à 58 700 \$. Le montant maximal des cotisations de l'employeur et l'employé au RPC pour 2020 sera fixé à 2 898,00 \$.

Modifications au Régime de rentes du Québec

Pour l'année 2020, le gain maximum ouvrant droit à pension pour le Régime de rentes du Québec (RRQ) a augmenté pour s'établir à 58 700 \$.

Le taux de cotisation est passé à 11,4 %, l'employeur et l'employé contribuant chacun à hauteur de 5,7 %. Le montant maximal des cotisations de l'employeur et l'employé au RRQ pour 2020 s'établira à 3 146,40 \$.

Modifications apportées à l'Assurance-emploi

Pour l'année 2020, le taux de cotisation à l'assurance-emploi (AE) a changé dans les provinces et territoires hors Québec. À l'extérieur du Québec, le taux de cotisation à l'AE est de 1,58 % et le maximum des gains assurables annuels est de 54 200 \$.

Au Québec, le taux de cotisation à l'AE est passé à 1,20 % et le maximum des gains assurables annuels est de 54 200 \$.

Modifications au Régime québécois d'assurance parentale

Pour 2020, le revenu maximal assurable au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est passé à 78 500 \$.

Le taux de cotisation au RQAP pour les employés est désormais fixé à 0.494 %. Le taux de cotisation au RQAP pour les employeurs est fixé à 0.692 %.

Modifications apportées au plafond des gains assurables de la CSST

Les provinces et territoires ont annoncé leurs plafond des gains assurables pour 2020.

Provinces / Territoires	Plafond des gains assurables
Alberta	98 700 \$
Colombie-Britannique	87 100 \$
Manitoba	127 000 \$
Nouveau-Brunswick	66 200 \$
Terre-Neuve et Labrador	66 980 \$
Territoires du Nord-Ouest	94 500 \$
Nouvelle-Écosse	62 000 \$
Nunavut	94 500 \$
Ontario	95 400 \$
Île-du-Prince-Édouard	55 300 \$
Québec	78 500 \$
Saskatchewan	88 906 \$
Yukon	89 145 \$

Avant de commencer votre traitement de la paie

- Réviser le nouveau formulaire TD1 fédéral, ainsi que le formulaire TD provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3 du Québec) pour vous familiariser avec les changements.

- Fournissez les formulaires TD1 2020 fédéral/provincial/territorial à vos employés au cas où ils devraient apporter des changements à leurs montants personnels de base.
- Ajustez les fiches de vos employés dans Sage 50 Comptabilité afin de refléter les nouveaux crédits d'impôt.

Préparation de la paie suite aux modifications de l'impôt

Cette section présente les ajustements que vous devez réaliser dans Sage 50 Comptabilité une fois que les modifications de l'impôt entrent en vigueur.

Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt fédéral, suivez ces étapes :

1. Si le montant de crédit d'impôt fédéral personnel d'un employé a changé, cet employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 fédéral.
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Fédéral pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt fédéral.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt provincial/territorial, suivez ces étapes :

1. Si l'employé change ses montants de crédit d'impôt, l'employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3 pour le Québec).
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.

3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Provincial pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt provincial ou territorial, ainsi que la province ou territoire auquel vous voulez apporter des changements.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 provincial ou territorial, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Directives d'indexation

Dans Sage 50 Comptabilité, il y a deux champs à l'onglet Impôts de la fenêtre Enregistrements des employés qui contiennent les montants des employés qui sont assujettis à l'indexation :

- Autres montants fédéraux indexés
- Autres montants provinciaux indexés

Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation

À partir du montant total du crédit d'impôt du formulaire TD1 fédéral, soustrayez les éléments qui ne sont pas assujettis à l'indexation. Les crédits d'impôt personnels dans le formulaire TD1 fédéral qui ne sont pas présentement assujettis à l'indexation sont :

- Montant pour revenu de pension
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps plein)
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps partiel)
- Montant pour revenu de pension, frais de scolarité et montant relatif aux études transférés du conjoint ou personne à charge

Concernant les montants de crédit d'impôt provincial, certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont défini leurs propres critères d'indexation. Par exemple, en Alberta et en Ontario, tous les montants de crédit d'impôt sont assujettis à l'indexation.

Puisque les critères d'indexation varient d'une juridiction à une autre et qu'ils peuvent changer, vous devriez réviser ceux qui sont établis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux avant d'entrer le montant de crédit d'impôt de l'employé dans le champ Crédit d'impôt fédéral (ou provincial) assujetti à l'indexation.

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2020.0)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (Lancement 2020.0) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum
Paie – Exactitude des calculs et conformité aux lois fiscales			
Nouvelles options de périodes de paie Pour les années civiles qui comportent 27 et 53 périodes de paie, cette option est désormais disponible dans la fenêtre Enregistrements des employés. Vous pouvez également mettre à jour les périodes de paie dans le Guide de configuration accessible à tout moment dans le menu Configuration.	Oui	Oui	Oui
Mise à jour des formulaires de chèques de paie et de dépôt direct Le champ Date de début de période de paie a été ajouté par défaut aux formulaires de chèques de paie et de dépôt direct.	Oui	Oui	Oui
Meilleure expérience utilisateur			
Critères de recherche dans Comptabilité Supérieur Également nouveau dans Sage 50 Comptabilité Supérieur : vous pouvez désormais consulter des commandes qui ont été exécutées. Vous pouvez ainsi obtenir, en un seul clic, une vue précise de toutes les commandes qui ont été exécutées.		Oui	Oui
Améliorations apportées à la fonctionnalité de copie des transactions existantes		Oui	Oui

	Pro	Supérieur	Quantum
Également nouveau dans Sage 50 Comptabilité Supérieur et auparavant disponible uniquement pour les bulletins de vente et les bons de commande : la nouvelle fonctionnalité de copie et de création ¹ a été étendue pour inclure tous les types de transactions de vente et d'achat.			
Report de transactions dans une nouvelle année civile Vous pouvez désormais reporter des transactions, autres que pour la paie, dans la prochaine année civile (même exercice) sans avoir d'abord à clôturer l'année civile en cours. Vous pouvez également consulter et corriger ces transactions à tout moment.	Oui	Oui	Oui
Nouveau filtre de catégorie pour la mise à jour des listes de prix Lorsque vous travaillez dans la fenêtre Mettre à jour les listes de prix, vous pouvez désormais filtrer les articles en stock et les services en fonction de la catégorie qui leur a été assignée.		Oui	Oui
Sauvegarde du logo de l'entreprise dans la base de donnée Lorsque vous transférez la base de données de votre entreprise Sage 50 sur un nouvel ordinateur, vous n'avez plus besoin de chercher le logo de votre entreprise pour le téléverser dans les paramètres de l'entreprise. Le logo est désormais ajouté à la base de données de l'entreprise, et vous pouvez le mettre à jour n'importe quand.	Oui	Oui	Oui
Ajoutez le logo de votre entreprise sur les devis et les bulletins de vente Vous pouvez désormais produire un impact visuel en incluant le logo de votre entreprise sur les formulaires de devis et de bulletins de vente. Vous pouvez aussi ajouter un logo à la volée lorsque vous créez un devis ou un bulletin de vente.	Oui	Oui	Oui
Amélioration apportée aux règlements de factures Si votre client règle une facture sans utiliser le bouton Payer maintenant (supposons qu'il la règle par chèque), Sage 50 peut désormais modifier le lien contenu dans le courriel et dans la facture envoyés au client pour indiquer que la facture a déjà été réglée. Cela	Oui	Oui	Oui

¹ Vous devez avoir un plan de services qui inclut l'option Copier et créer une nouvelle transaction.

	Pro	Supérieur	Quantum
vous évite d’avoir à rembourser des paiements en trop ou d’avoir à contacter votre client pour lui signaler un paiement en trop.			
Améliorations des rapports			
Meilleure concision et lisibilité des rapports Les ajustements sont désormais automatiquement masqués dans les rapports suivants : Détail des ventes aux clients, Détail des achats auprès des fournisseurs, Détail de transactions des stocks et services et Détail de ventes des stocks et services. Vous pouvez à tout moment cliquer sur Afficher les corrections pour inclure les ajustements dans un rapport.	Oui	Oui	Oui

Problèmes résolus

Les problèmes suivants ont été résolus :

Après avoir corrigé la facture d’une commande partiellement exécutée, la quantité commandée indiquée sur le rapport de quantité de stock et sur la fiche de l’article est désormais la bonne.

Si vous êtes en mode multi-utilisateur, le fait de changer le numéro d’une facture pour inclure un caractère non numérique après avoir imprimé ou envoyé la facture par courriel ne cause plus d’erreur au moment du report.

Le numéro de référence apparaît désormais sur les bordereaux de paiement lors de l’impression ou envoi de courriels par lots d’une transaction de type Paiement divers pour un fournisseur occasionnel.

Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit

Important! Les mises à jour du produit de Sage 50 Comptabilité sont offertes uniquement aux abonnés de Sage Services d’Affaires. Les mises à jour et les fonctions de la Paie sont offertes seulement aux abonnés de Sage Services d’Affaires dont le forfait comprend les mises à jour de l’impôt. Si vous n’êtes pas certain (e) que votre abonnement soit toujours en vigueur ou bien si vous voulez vous abonner ou renouveler votre abonnement, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?

- Automatiquement, en utilisant Sage 50 Comptabilité (recommandé).
- Manuellement, en utilisant Sage 50 Comptabilité.
- En téléchargeant la mise à jour à partir du site Web de Sage 50.
- En exécutant le CD de la mise à jour du produit, si vous avez payé pour la réception d'un CD.

Sauvegardez vos données	Effectuez toujours une copie de sauvegarde de vos données avant d'installer votre mise à jour du produit et avant toute modification importante, par exemple, avant d'avancer la date de session à un nouvel exercice ou une nouvelle année civile.
-------------------------	---

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement

Sage 50 Comptabilité vérifie automatiquement les mises à jour du produit chaque fois que vous êtes connecté à Internet. Lorsqu'une mise à jour est disponible, celle-ci est téléchargée en arrière-plan. Lorsque vous fermez Sage 50 Comptabilité, vous êtes informé(e) qu'une mise à jour est prête à être installée. Cliquez sur Oui pour l'installer. Vous n'avez pas besoin de saisir la moindre information pendant le processus de mise à jour.

Pour en savoir plus, cherchez « Mises à jour automatiques » dans l'Aide.

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement

Les « mises à jour automatiques » sont activées par défaut. Nous vous recommandons de ne pas désactiver ce paramètre. Si vous choisissez de désactiver cette option, vous pouvez toujours télécharger les mises à jour lorsque vous vous connectez à Internet.

Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.

Les mises à jour sont aussi disponibles sur le [site Web de Sage 50](#). Veuillez suivre les directives d'installation.

Important! Mise à jour de Sage 50 Comptabilité dans un environnement multi-utilisateur (Sage 50 Comptabilité Supérieur et ultérieur)

- Installez cette mise à jour du produit sur tous les ordinateurs qui exécutent Sage 50 Comptabilité, y compris les ordinateurs sur lesquels vous avez effectué les installations de type serveur seulement de Sage 50 Comptabilité.

Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité

Une mise à niveau de Sage 50 Comptabilité peut comprendre un ou plusieurs changements :

- **Obtenir la version la plus récente** - Si vous voulez recevoir les mises à jour les plus récentes pour votre produit Sage 50 Comptabilité actuel, vous pouvez effectuer une mise à niveau à partir d'une version antérieure de Sage 50 Comptabilité.
- **Passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé** - Si vous avez besoin d'un ensemble de fonctions plus puissantes, vous pouvez passer à la version la plus récente d'un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé (par exemple, passez de Sage 50 Comptabilité Supérieur à Sage 50 Comptabilité Quantum). Cette option met également à niveau votre version de Sage 50 Comptabilité, si vous n'utilisez pas déjà la dernière version du programme.
- **Ajouter plus de licences d'utilisateur** - Si vous désirez augmenter le nombre d'utilisateurs simultanés dans Sage 50 Comptabilité, vous pouvez effectuer une mise à niveau de votre programme afin d'autoriser plusieurs utilisateurs. Au besoin, cette option met également à niveau votre version et en même temps, elle vous fait passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé.

Dans l'un des scénarios précités ou pour en savoir plus sur la mise à niveau de votre solution Sage 50 Comptabilité, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.